



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ et/ou PASSEORT

Les titres d'identité sont établis par la Préfecture, nous ne sommes pas en mesure de nous engager sur leurs délais d'obtention.

En application du décret du 08 Décembre 2013 N°2005 1726, la durée de validité des CNI pour les personnes majeures délivrées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 est portée de 10 ans à 15 ans à compter du 01/01/2014. La prolongation de la CNI est automatique. La date de validité sur le titre ne sera pas modifiée.
Cependant elle reste valable 10 ans pour les mineurs.

Mairie (sur Rendez vous uniquement)

675 Rue du Docteur Tourasse
07 320 SAINT AGREVE

Téléphone : **04 75 30 11 21**

Du lundi au vendredi : 9h à 12h – 13h30 à 17h30

Le samedi : 9h à 12h

1. Je prends rendez-vous
auprès de la Mairie **04 75 30 11 21**

2. Je prépare mon dossier
J'enregistre ma pré-demande sur le site
www.ants.gouv.fr

(Ou)..... depuis la **MSAP** située
225 Rue Jacques Dondoux - Saint-Agrève

Téléphone : **04 75 30 20 68**

Horaires d'ouverture :

Lundi 8h30 à 12h – 13h30 16h30

Mardi et Jeudi 8h30 à 12h30 – 13h30 à 16h30

Mercredi 8h30 à 12h Vendredi 9h à 12h

3. Je viens en Mairie
Avec toutes mes pièces justificatives
(voir à l'intérieur du document)

ATTENTION

Dépôt du dossier : la présence de l'intéressé (mineur ou majeur) est **OBLIGATOIRE**

Retrait : la présence de l'intéressé majeur est **OBLIGATOIRE**

Pièces à fournir lors du RDV

↳ Récapitulatif ou numéro de pré-demande

↳ Justificatif de Domicile à votre nom et à la bonne adresse (moins d'un an)

- ↳ Facture GAZ, EDF, Téléphone, Avis d'Imposition, Assurance Habitation.....

↳ Si vous êtes hébergé :

- ↳ Une lettre signée de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis + de 3 mois
- ↳ Pièce d'identité de l'hébergeant
- ↳ Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant

↳ Photo couleur

(moins de 6 mois non-découpée)

- ↳ 1 bloc non découpé (Visage centré, cou dégagé, lunettes interdites, oreilles visibles, bouche fermée, expression neutre)

↳ Renouvellement

- ↳ Ancienne carte d'identité (et/ou) Passeport
- ↳ Si perte CNI Timbre Fiscal à 25€

↳ Timbre Fiscal pour Passeport

(*dématérialisé ou achat buraliste*)

- ↳ Majeur **86€**
- ↳ 15-17 ans inclus **42€**
- ↳ moins de 15 ans **17€**

↳ Pour une 1^{ère} demande

- ↳ Acte de naissance -3mois si la commune n'est pas reliée à COMEDEC

↳ Changement de régime matrimonial

- ↳ Mariage (acte de naissance)
- ↳ Divorce (pour garder le nom de l'ex-conjoint Jugement de divorce autorisant la conservation du nom OU attestation de l'ex-conjoint + copie de sa CNI)

- ↳ Veuvage (Acte de décès du conjoint)